



Culture
Environnement
Habitat & urbanisme
Emploi
Cohésion sociale
Collectivités locales

L'État dans le département du Nord

Éducation, jeunesse & sports
Sécurité publique
Communication interministérielle
Politique de la ville
Agriculture
Infrastructures de transport
Finances



Rapport d'activité
des services de l'État

2014

L'activité de l'État dans le Nord en 2014

SOMMAIRE

■	<i>Préface du Préfet</i>	3
■	<i>Les chiffres clés du département du Nord</i>	4
■	<i>Un État soucieux de la sécurité de tous</i>	8
■	LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	8
➢	La lutte contre la délinquance	8
➢	La prévention	9
■	LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	10
■	LA SÉCURITÉ CIVILE.....	11
■	LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR	11
➢	Sécurité et informations sur les produits et les services	11
➢	Protection des consommateurs	12
➢	Santé et protection animale et de l'environnement	12
➢	Des contrôles communs	12
■	<i>Un État garant de l'aménagement et de l'équilibre du territoire</i>	13
■	LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES.....	13
■	PLANIFIER ET RÉGULER L'URBANISME.....	14
■	AGIR POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT.....	14
■	ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	15
■	SOUTENIR L'AGRICULTURE ET PRÉSERVER LA FORÊT ET LES MILIEUX RURAL ET MARITIME	16
■	DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES.....	17
■	<i>Un État garant de la cohésion sociale</i>	19
■	UN ACTEUR MOBILISÉ SUR LE FRONT DE L'EMPLOI.....	19
■	LA POLITIQUE DU LOGEMENT.....	19
■	DES MESURES OPÉRATIONNELLES POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES.....	20
➢	Un engagement pour l'accès au logement des personnes défavorisées	20
➢	Favoriser le maintien dans le logement et prévenir les expulsions	20
➢	Privilégier la conciliation dans les rapports locatifs	20
■	UN DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT ET D'INSERTION TRÈS IMPORTANT, ORIENTÉ VERS L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES	20
■	LA POLITIQUE A L'ÉGARD DES JEUNES	21
➢	Promouvoir et rendre accessible l'engagement citoyen des jeunes	21
➢	La mission de protection des mineurs en accueils collectifs	21
➢	L'amélioration de l'accès à la pratique sportive	21
■	UNE ACTION SIGNIFICATIVE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION	21
➢	La réforme de l'éducation prioritaire	21
➢	La poursuite de la réforme des rythmes scolaires	22
■	UNE MOBILISATION DES DISPOSITIFS AU SERVICE DE LA COHESION SOCIALE.....	23
➢	La protection juridique des majeurs vulnérables	23
➢	Les pupilles	23
➢	Le domaine du handicap	23
➢	La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes	23
■	<i>Un État plus performant</i>	24
■	UNE PRIORITÉ DONNÉE A L'ACCUEIL DES USAGERS	24
■	DES ACTIONS CONCRÈTES DE MODERNISATION DE L'ACCUEIL DES USAGERS	25
■	DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICE NUMÉRIQUE AUX USAGERS	25
■	UN ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LEUR VIE DÉMOCRATIQUE ET LEURS ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES	25
➢	Le renouvellement des conseils municipaux	25
➢	La réforme de l'intercommunalité	26

➔ *Préface du Préfet*

Lille, 28 avril 2015

Le rapport d'activités 2014 des services de l'État dans le département du Nord, que j'ai le plaisir de vous présenter, constitue l'occasion de mettre en avant les événements qui ont marqué leur action quotidienne.

L'année 2014 fut particulière à titre personnel puisque j'ai, durant l'été, rejoint la région Nord Pas-de-Calais et le département du Nord. J'ai pu mesurer, depuis mon arrivée, la disponibilité et l'engagement des services de l'État, ainsi que la diversité des actions menées dans le département, actions que j'entends poursuivre et développer. Quelques exemples illustrent particulièrement l'intervention de l'État sur notre territoire.

L'État a accompagné les collectivités territoriales dans leurs activités quotidiennes, soit au titre des fonctions de conseil et du contrôle de légalité, soit dans l'organisation des grandes échéances démocratiques, comme les élections municipales et européennes, qui se sont déroulées en mars et mai de l'année dernière.

Les évolutions des territoires, au travers notamment de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale ou de la création par la loi de la Métropole Européenne de Lille, ont mobilisé les services de l'État. Ce dernier est plus que jamais un partenaire actif du développement des territoires, apportant son ingénierie pour permettre l'émergence de projets structurants.

Une attention toute particulière a été portée à la rénovation de l'habitat et à l'accompagnement des personnes en difficulté. Cette action a contribué à lutter contre l'habitat indigne, à accentuer l'effort financier pour la rénovation du parc de logements sociaux ou à développer la construction d'habitations à faible consommation énergétique. C'est également en 2014 qu'a été mise en œuvre la nouvelle géographie prioritaire, les services de l'État intervenant, en lien étroit avec les bailleurs sociaux et les acteurs du secteur associatif, en vue de préserver l'équilibre des territoires.

La conciliation de l'ordre public et des libertés publiques est au cœur des missions de l'État. Elle se traduit par un investissement fort des services en charge de la sécurité publique dans la conduite d'opérations sur le terrain contre les actes de délinquance, mais également par l'attention portée à la prévention dans l'action publique mise en œuvre en étroite relation avec les collectivités territoriales.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de victimes de la route renforce la détermination des services de l'État à poursuivre et accentuer toutes les initiatives qui visent à appliquer le plan départemental d'actions en faveur de la sécurité routière. Des contrôles renforcés ont également été réalisés par les services de police et de gendarmerie. La mobilisation des services dans ce domaine va se poursuivre.

Enfin, l'administration territoriale de l'État a poursuivi sa rénovation et sa modernisation : le renouvellement de la labellisation Marianne pour la Préfecture du Nord, intervenu en décembre 2014, la poursuite de la dématérialisation des procédures, les mesures de simplification de l'action administrative, ou encore les bons résultats issus de l'enquête de satisfaction menée auprès des usagers, démontrent une volonté constante des services déconcentrés de l'État d'inscrire leur action dans le souci d'améliorer le service rendu à la population de notre département.



Jean-François CORDET,
préfet de la région Nord - Pas-de-Calais,
préfet du Nord

→ Les chiffres clés du département du Nord

La population

Tranche d'âge	NORD
0 à 19 ans	696 911
20 à 39 ans	686 281
40 à 59 ans	669 404
60 à 74 ans	347 251
75 ans et plus	195 692
Total	2 595 539

Estimation de population au 1er janvier 2014
par grande classe d'âge

Source : Insee - Estimations de population
Données provisoires

La carte administrative

6 arrondissements
41 cantons
650 communes
5742 km ²

L'intercommunalité

1 métropole
1 communauté urbaine
5 communauté d'agglomération
20 EPCI à fiscalité propre
13 communautés de communes
119 syndicats

Taux de chômage

Taux de chômage localisés par zone d'emploi, en moyenne trimestrielle
Unité : %

Libellé de la zone d'emploi	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014
Roubaix-Tourcoing	14,9	14,8	14,8	14,5	14,5	14,3	14,6	14,8
Lille	11,2	11,2	11,1	10,7	10,8	10,7	10,9	11
Dunkerque	12,5	12,5	12,4	11,9	11,7	11,7	11,9	12
La Flandre-Lys	8,3	8,4	8,3	7,9	8,0	7,9	8,2	8,2
Le Douaisis	15,0	14,9	14,6	14,1	14,1	14	14,1	13,9
Le Valenciennois	16,0	15,9	15,6	15,2	15,1	14,9	15,1	15,2
Le Cambresis	12,9	12,9	12,7	12,4	12,3	12,2	12,5	12,7
La Sambre-Avesnois	15,9	15,7	15,5	15,0	15,0	14,9	15,1	15,2

Source : Insee – date de révision 1er janvier 2015

Les demandeurs d'emploi

Demandes d'emploi par sexe et âge au 31 décembre 2014
(en nombre)

	Nord	Pas-de-Calais	Région
Hommes (en nombre)	134354	72615	206969
Moins de 25 ans (%)	18	20,9	19
25 à 49 ans (%)	63	60,8	62,2
50 ans ou plus (%)	19	18,4	18,7
Femmes (en nombre)	116472	64389	180861
Moins de 25 ans (%)	18,5	20,2	19,1
25 à 49 ans (%)	60,8	58,8	60,1
50 ans ou plus (%)	20,8	20,9	20,8
Total (en nombre)	250826	137004	387830
Moins de 25 ans (%)	18,2	20,6	19,1
25 à 49 ans (%)	62	59,8	61,2
50 ans ou plus (%)	19,8	19,6	19,7

Champ : DEFM catégories A, B, C.
Sources : Pôle emploi ; Dares.

Dotations et subventions aux collectivités

FCTVA	232 865 447,36 €
DETR	10 539 313,94 €
DGE	1 699 626,91 €
Réserve parlementaire	2 708 216,00 €

Chiffres relatifs à l'activité fiscale dans le département du Nord

Nombre de foyers fiscaux	1 385 427
proportion de déclarants en ligne à l'impôt sur le revenu	34,5%
part d'imposables	44,8%
Nombre d'avis de taxe d'habitation	1 235 253
Nombre d'avis de taxes foncières	922 341
Nombre de bénéficiaires de la prime pour l'emploi	237 581
Recouvrement d'impôt sur le revenu (en millions d'€)	2 115
Recouvrement d'impôt de solidarité sur la fortune (en millions d'€)	99
Recouvrement de taxe d'habitation (en millions d'€)	856
Recouvrement de taxes foncières (en millions d'€)	1 146
Recouvrement de taxe sur la valeur ajoutée (en millions d'€)	3 617
Recouvrement d'impôt sur les sociétés (en millions d'€)	713
Recouvrement de contribution économique territoriale (en millions d'€)	956
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA	91 757
Déclarations TVA par Internet	449 589
Entreprises adhérant à la transmission dématérialisée des déclarations de résultats	101 473
Nombre de budgets passés au PES V2	949
CCSF : nombre de plans suivis	235
CCSF : emplois concernés	4 942
CODEFI : nombre de plans	67
CODEFI : emplois concernés	2 746
Montant dépensé pour le compte de l'Etat via Chorus (en milliards d'€)	6,90
Montant des cessions immobilières (en millions d'€)	1,4
Nombre d'évaluations domaniales	5 878

Répartition du territoire selon les types de sols

	Nord	France métropolitaine
Terres arables	53 %	34 %
Surface toujours en herbe	14 %	14 %
Bois et forêts	11 %	30 %
Autres territoires	22 %	17 %
Autres cultures	1 %	5 %

Source : DRFIP Nord Pas-de-Calais



Dotations et subventions

Chiffres en euros

	2012	2013	2014
Dotation globale de fonctionnement (communes)			
Dotation forfaitaire	494 240 656 €	491 974 708 €	464 612 422 €
Dotation de solidarité urbaine	149 185 838 €	163 672 935 €	171 793 749 €
Dotation de solidarité rurale	19 491 767 €	21 174 238 €	22 003 090 €
Dotation nationale de Péréquation	43 117 242 €	42 818 556 €	43 022 467 €
Dotation globale de fonctionnement (EPCI)			
Dotation d'intercommunalité	164 378 584 €	165 476 084 €	153 508 118 €
Dotation de compensation	304 905 058 €	299 444 471 €	299 677 502 €
D.G.F. (conseil général)			
Dotation forfaitaire	322 379 814 €	320 347 003 €	303 155 198 €
Dotation de péréquation	45 316 892 €	45 316 892 €	45 321 228 €
Dotation de compensation	293 995 682 €	293 995 682 €	293 995 682 €
D.G.F. (conseil régional)			
Dotation forfaitaire	359 718 840 €	359 718 840 €	347 123 870 €
Dotation de péréquation		4 300 361 €	7 852 191 €
Compensation de perte de produit de la taxe professionnelle (communes et EPCI)	201 488 €	44 208	11 499 €
Allocations compensatrices des exonérations des taxes (communes, EPCI, conseils général et régional) y compris TA dts d'enregistrement	135 061 087 €	115 297 868 €	117 359 423 €
Dotation spéciale instituteurs (communes)	188 136 €	140 400	123 552 €
Dotation élu local (communes)	697 470 €	693 656	705 348 €
D.G.D. services communaux hygiène et santé	4 978 510 €	4 978 510 €	4 978 510 €
D.G.D. documents d'urbanisme	310 403 €	487 421	428 781 €
D.G.D. assurance permis de construire	142 838 €	supprimée	supprimée
D.G.D. Bibliothèques municipales	supprimée	supprimée	supprimée
D.G.D. du département	29 096 719 €	29 153 864 €	29 211 009 €
D.G.D. Ports maritimes (conseil général)	166 065 €	166 065 €	166 065 €
D.G.D. ports maritimes (conseil régional) créée en 2007	12 625 194 €	12 896 092 €	13 106 095 €
D.G.D. aérodromes créée en 2008 (EPCI, conseil régional)	260 972 €	239 505 €	260 972 €
D.G.D. (conseil régional)	34 338 058 €	34 338 058 €	34 338 058 €
Produit des amendes de police	15 612 498 €	15 649 466 €	18 023 753 €
Dotation des amendes de police relevées par les radars automatiques (département)	822 860 €	877 713 €	876 576 €



	2012	2013	2014
Dotation Départementale d'Équipement des Collèges	12 960 346 €	12 960 346 €	12 960 346 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - communes et EPCI	166 597 336 €	160 739 001 €	161 243 739 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - Département	74 437 917 €	72 140 847 €	72 140 847 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - Région	94 240 705 €	91 683 496 €	91 683 496 €

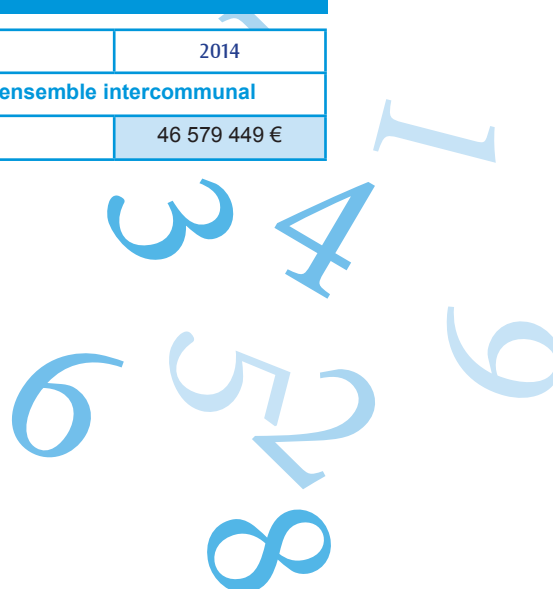
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) mis en place en 2011

Le FNGIR est abondé par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités «gagnantes»

	2014
VERSEMENT GIR - communes	6 117 576 €
VERSEMENT GIR - EPCI	297 608 627 €
	303 726 203 €
VERSEMENT GIR-département	55 947 166 €
VERSEMENT GIR - région	91 795 412 €

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

	2014
PRELEVEMENT OU REVERSEMENT au profit de l'ensemble intercommunal	
TOTAL EPCI + COMMUNES	46 579 449 €





© DDSP du Nord

➔ Un État soucieux de la sécurité de tous

■ LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ La lutte contre la délinquance

La mobilisation des forces de sécurité aboutit à constater un nombre de faits en secteur police identique à celui de 2007 avec 132.974 faits constatés enregistrés, ce qui représente 7.002 faits en moins par rapport à l'année 2014, traduisant l'implication de tous les fonctionnaires de police du département sur cette action et la résultante d'une plus grande occupation de l'espace public.



Partenariat gendarmerie/police
Source : Pref en ligne n°52 – juillet 2014

Le Préfet du Nord a souhaité mobiliser plus fortement encore les policiers et les gendarmes en renforçant le partenariat et la complémentarité d'action avec le Procureur de la République de Lille, les maires des communes mais également les bailleurs, les transports collectifs...



Patrouille police – agent de sécurité SNCF en gare de Lille Flandres
Source : DGPN – SICOP

Cette action concertée visant à une réappropriation de l'espace public et une plus grande visibilité de la police pour l'ensemble de la population doit permettre de lutter contre l'économie souterraine et démanteler progressivement l'ensemble des trafics de produits stupéfiants, en particulier dans les zones de sécurité prioritaires que compte le département (Lille, Roubaix-Tourcoing-Wattrelos et Maubeuge).

Le Préfet du Nord est également attentif à l'élucidation des faits constatés. Le recours accru à la police technique et scientifique, le déploiement progressif de la vidéoprotection dans les secteurs sensibles, la mobilisation des dispositifs « citoyens vigilants », contribuent au quotidien aux interpellations par les enquêteurs des auteurs des actes de délinquance.

Les services de police et de gendarmerie se sont particulièrement mobilisés dans la lutte contre les cambriolages, les vols liés à l'automobile et les vols à main armée. Les résultats sont concluants et la mobilisation en ces domaines sera poursuivie en 2015.



Moto de police. Source : DDSP

Cette forte activité «sécurité publique» se retrouve également dans l'activité des sous-préfectures : on observe par exemple en sous-préfecture de Valenciennes une couverture de toutes les zones les plus sensibles de l'arrondissement en Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) (7) ou CISPD (3) ; s'y ajoutent la signature d'une quinzaine de conventions «voisins vigilants» dans les zones résidentielles sensibles, des réunions trimestrielles des coordinateurs CLSPD ou encore des réunions spécifiques sur des problèmes ponctuels de sécurité dans des quartiers ou des commerces, ainsi qu'une programmation semestrielle d'opérations de sécurité publique inter-services.

Le cabinet du Préfet aura, durant l'année 2014, été également fortement mobilisé pour répondre aux multiples interventions, essentiellement à caractère social, émanant de particuliers ou chefs d'entreprises. Le contexte économique conduit certains concitoyens à saisir le Préfet du département de leurs difficultés. La préfecture mobilise l'ensemble des services et acteurs concernés afin de veiller à l'examen attentif et individualisé de ces différentes situations. **2.600 interventions ont ainsi été traitées en 2014.**

Les services du cabinet ont également coordonné l'ensemble de services opérationnels en charge du bon déroulement des grands événements organisés tout au long de l'année 2014 essentiellement dans la métropole lilloise (braderie de Lille, Coupe Davis, rencontres sportives)

Enfin, la préfecture s'est également mobilisée pour promouvoir toutes les actions et initiatives visant à commémorer le Centenaire de la 1ère guerre mondiale.

En 2012 est créé un groupement d'intérêt public (GIP) nommé « Mission pour le centenaire de la première guerre mondiale 1914-2014 » chargé de concevoir et de mettre en œuvre le programme commémoratif officiel du Centenaire de la Première guerre mondiale

par le biais de l'attribution d'un Label Centenaire et de dotations financières pour les projets remarquables qui lui seront soumis.

Dans le Nord, le label « Centenaire » a été décerné à 26 projets en 2013 et 19 en 2014. Par ailleurs, **33 projets ont été soutenus financièrement par la Mission du Centenaire.**



► La prévention

Le Préfet du Nord a poursuivi, voire développé en certains domaines, les actions menées dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD) 2013-2017. Les orientations prioritaires dans le département ciblent les jeunes exposés à la délinquance, avec une approche de suivi individualisé, la prévention des violences faites aux femmes et des violences intra familiales, l'aide aux victimes ou encore, l'amélioration de la tranquillité publique (prévention situationnelle et vidéo protection).

Cette stratégie ne peut être mise en œuvre sans de solides partenariats avec les élus, le secteur associatif,... Ces partenariats se concrétisent en particulier au sein du conseil départemental de prévention de la délinquance et dans les CLSPD ou CISPD, mais également dans les différents arrondissements.



Jean-François Cordet, préfet du Nord, Patrick Masclet, maire d'Arleux et président de l'association des maires du Nord et le colonel Jude Vinot, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Nord, ont signé, le 17 septembre 2014, une convention de partenariat qui concourt à la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité. Source : La lettre du Préfet n°4 – 22 septembre 2014

Le cabinet du Préfet assiste les élus dans leurs projets d'installation de dispositifs de vidéoprotection, outil devenu essentiel en matière de prévention et d'aide à l'enquête. En 2014, 876 dossiers ont été examinés et 753 d'entre eux présentés en commission départementale de vidéoprotection.

L'Etat au plan local soutient les actions de prévention en mobilisant le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Hors projets « vidéoprotection », **2 millions d'euros ont ainsi permis de soutenir des actions** dans l'ensemble du

département.

La prévention de la radicalisation a pris, dès le printemps 2014, une importance toute particulière dans le département du Nord. A travers la plateforme nationale de signalement (CAPAR) et des actions préventives en cours d'élaboration, l'objectif consiste à empêcher tout nouveau départ vers les lieux de combats. Les jeunes, garçons et filles, apparaissent comme des proies fragiles. Seule la mobilisation collective permettra d'enrayer ce phénomène.

■ LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'année 2014 s'est révélée particulièrement meurtrière en matière de sécurité routière : le nombre d'accidents présente une baisse de 11 % par rapport à 2013, alors que celui des tués augmente de 23 % : 85 décès en 2014 pour 69 en 2013, c'est la première hausse importante enregistrée depuis 2009.

L'inattention constitue la première cause de mortalité routière (26 %), suivie des refus de priorité (23 %) et de la vitesse (22 %). L'alcool est présent dans 12 % des accidents mortels, ce chiffre peut encore évoluer car toutes les analyses ne sont pas terminées.

Les premières victimes de la route sont les 30 conducteurs de véhicules légers (35 %) et les 26 piétons (31 %). Les usagers les plus vulnérables paient un lourd tribut avec une augmentation sensible de la mortalité, 26 piétons (+ 16) et 6 cyclistes (+ 4). Les seniors étaient plus particulièrement touchés avec 25 décès (+ 15) et les 18-24 ans avec 14 décès (- 1).

51 des victimes sont décédées en agglomération et 34 en zone rurale. Seul signe de satisfaction, le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés continuent de diminuer.

Ces vies perdues sont pour l'essentiel dues à des comportements inadaptés voire souvent dangereux : vitesse excessive, alcool, stupéfiants mais également l'usage du téléphone portable sont à l'origine de nombre des accidents durant cette année.

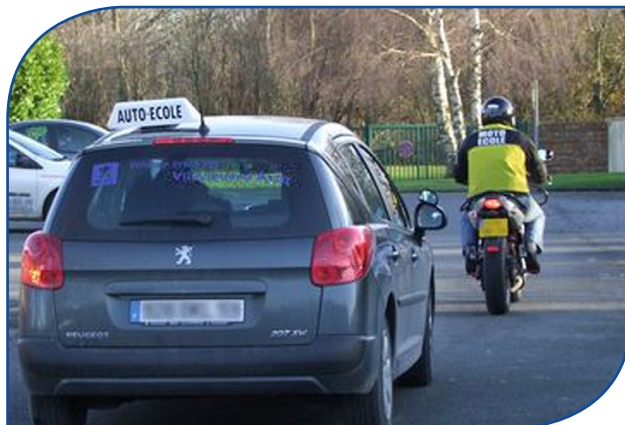
2014 se distingue également par le lourd tribut des piétons et des cyclistes (61 % des victimes contre 48 % en 2013) et celui des personnes âgées de plus de 65 ans (25 tués contre 10 en 2013) sur l'ensemble des victimes de la route.

Dans ce contexte, les actions de prévention et de répression déployées en 2014 se poursuivront et seront amplifiées en direction des usagers vulnérables.



Opération de contrôle de sécurité routière sur l'autoroute A2
Source : La lettre du Préfet n°5 – 29 septembre 2014

En 2014, le plan départemental d'actions en faveur de la sécurité routière (PDASR), a permis de **subventionner 45 actions** principalement sur le thème des piétons, de l'alcool, des cyclistes et des deux-roues motorisés. La Maison de la Sécurité Routière, centre de ressource de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), a participé à de nombreuses actions de prévention, grâce à la mise à disposition de ses matériels : simulateur deux-roues motorisés, lunettes alcoolémie, affiches et dépliants. Les forces de l'ordre ont également animé de nombreuses actions de sensibilisation auprès des plus jeunes, des conducteurs de deux-roues ou des seniors.



Moto-école. Source : DDTM

S'agissant des contrôles, le Nord compte 37 radars automatiques qui ont relevé 350 000 infractions à la vitesse. 36 radars feu rouge ont relevé 41 000 infractions et 5 radars de franchissement de passage à niveau ont constaté 2 500 traversées illicites.



Contrôle de vitesse policier
Source : DDSP

Plusieurs activités de contrôle et de prévention ont été menées dans le Nord :

- 37 radars automatiques ont relevé 350 000 infractions à la vitesse dont 90 % inférieures à 20km/h. Toutefois 1 600 restent supérieures à 50 km/h ;
- 36 radars feu rouge qui ont relevé 41 000 infractions ;
- 5 radars de franchissement de passages à niveau ont constaté 2 500 traversées illicites.

■ LA SÉCURITÉ CIVILE

En matière de prévention, la DDTM pilote l'élaboration de 7 plans de prévention des risques d'inondations (PPRI), dont 2 PPR Littoraux. Ce programme concerne 166 communes et permettra de porter, d'ici à 2017, de 117 à 257 le nombre de communes du Nord dotées d'un PPRI.



Inondations à Steenwerck – mars 2012
Source : DDTM

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation, les cartographies des surfaces inondables et des risques pour les phénomènes d'inondation sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI) de Dunkerque, Maubeuge et Valenciennes ont été portées à connaissance.

La DDTM travaille avec les acteurs locaux à l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) qui devraient être approuvées en décembre 2016, déclinent à l'échelle locale les objectifs de la stratégie nationale de gestion des risques (SNGRI) et ceux du plan de gestion à l'échelle du bassin.

Les premiers ateliers de stratégie locale ont permis de définir, le périmètre, les objectifs principaux et le délai de réalisation de chacune des stratégies locales.

Deux lettres d'information électroniques sur les risques naturels, technologiques et miniers ont été publiées en janvier et juin 2014 pour faire connaître et partager l'action de l'État et de ses partenaires œuvrant dans la gestion des risques.

Une plaquette d'information sur le dossier d'information communal sur les risques majeurs et le plan communal de sauvegarde a été réalisée et diffusée à l'ensemble des élus.

La DDTM a élaboré, avec l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), un guide d'accompagnement des collectivités pour la gestion des cavités souterraines afin de fournir une aide à la décision et des documents types pour conduire des projets de surveillance, de comblement ou de confortement de cavités.

■ LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Dans le domaine alimentaire, l'année 2014 a été marquée par des épisodes sanitaires notables en production végétale et laitière.

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a réalisé 2 327 contrôles sur l'ensemble de la chaîne alimentaire à la fois sur les aspects sanitaires mais également sur les aspects relatifs à l'information des consommateurs. 56 de ces contrôles ont été réalisés dans le cadre d'opérations interministérielles de lutte contre la fraude avec d'autres administrations.

Un travail de concertation a été mené avec l'Agence régionale de Santé pour améliorer la coordination des actions des deux structures dans le cadre de la gestion de toxi-infections alimentaires collectives, mais également sur les exigences relatives à l'utilisation de l'eau potable en industries agroalimentaires.

► Sécurité et informations sur les produits et les services

En complément des plans annuels de contrôle en matière de sécurité des produits et des services (1432 établissements contrôlés), 3 secteurs ont été plus particulièrement surveillés en 2014 :

- la sécurité des produits électriques avec le contrôle des chargeurs, des transformateurs et des cordons prolongateurs, la sécurité des scies circulaires et le contrôle des petits électroménagers à bas prix, la sécurité des radiateurs sèche-serviettes.
- le secteur des produits de construction avec des enquêtes sur la sécurité des lits superposés, le contrôle de la performance thermique des vitrages isolants, la vérification de la conformité des échelles et escabeaux, la vérification de la qualité et de la fiabilité des matériaux de construction isolants, des parquets et des portes extérieures.
- le secteur des sports et loisirs avec une enquête concernant la sécurité des articles de loisirs à roulettes (planches, patins, trottinettes...), le contrôle de la qualité des bicyclettes, de la performance des équipements de protection individuelle pour les sports nautiques et de la conformité les casques.

Enfin, la DDPP du Nord a poursuivi la surveillance du secteur émergent des cigarettes électroniques qui s'est stabilisé. On constate une certaine saturation du marché. Les boutiques sont visiblement moins achalandées et certaines ont dû fermer. Globalement il a été constaté un net progrès au regard de l'étiquetage des produits.

► Protection des consommateurs

Dans le domaine de la protection des consommateurs, l'activité de la DDPP du Nord répond à un double objectif : conseiller les consommateurs et les professionnels, enquêter et sanctionner les pratiques déloyales.

Sur l'aspect prévention et conseil, sur plus de 2000 demandes traitées, près de 60 % relèvent de la sphère contractuelle et de litiges du quotidien. Afin d'orienter les consommateurs, la DDPP maintient une permanence d'accueil active, trois jours par semaine.

L'activité d'enquête en matière de protection économique des consommateurs de la DDPP du Nord a été soutenue en 2014, avec plus de 2000 contrôles réalisés, dans un contexte législatif en évolution du fait de l'impact de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation (dite « loi Hamon »). A titre d'exemple, en matière de vente à distance, près de 40% des 163 sociétés contrôlées étaient en infraction. Tous les manquements relevés ont fait l'objet des suites administratives et pénales appropriées.

L'accent a été mis sur la recherche de manquements dans les secteurs de la vente de véhicule d'occasion et du démarchage à domicile. Le premier de ces secteurs a montré un taux d'anomalie important notamment en matière d'information du consommateur et sur les caractéristiques réelles et l'historique des véhicules mis en vente et le deuxième principalement le démarchage à domicile dans le secteur des équipements d'économie d'énergie, des pratiques à la limite de l'escroquerie. Une mobilisation inter-services forte a été d'ailleurs mise en place.

► Santé et protection animale et de l'environnement

Dans le domaine de la santé et de la protection animale, la Direction départementale de la protection des populations a, comme chaque année, programmé ses interventions en fonction d'une analyse des risques tenant compte de l'activité des établissements, de leur historique, et des signalements reçus. En 2014, 206 ateliers ont été inspectés au titre de la protection animale, 326 au titre de la maîtrise des zoonoses et 131 au titre de la traçabilité des conditions d'élevage.

Suite à ces contrôles, il a été procédé au retrait de 72 bovins et 80 ovins dont la traçabilité n'était plus assurée, ainsi qu'à la mise en sécurité d'une centaine de bovins et de plusieurs chevaux dont l'alimentation et les soins étaient insuffisants.

La Direction départementale assure par ailleurs la qualification sanitaire des exploitations d'élevage au regard des maladies réglementées, et supervise à ce titre le travail d'un organisme délégataire, le Groupement de défense sanitaire des animaux du Nord, et un réseau d'une centaine de vétérinaire habilités. La situation sanitaire s'est heureusement révélée favorable en 2014 et aucun foyer de tuberculose bovine n'a été détecté. De façon inhabituelle, deux signalements de tuberculose ont par contre été rapportés sur des chats.

Le département du Nord, fortement peuplé, riche en élevages et siège d'échanges transfrontaliers importants apparaît particulièrement exposé aux risques liés à plusieurs pathologies développées dans les pays voisins. Des plans d'intervention en urgence, intégrés au plan ORSEC et dédiés aux maladies épizootiques, organisent l'action de l'Etat dans le cas où ces maladies seraient détectées sur notre territoire. Ces plans ont été mis à jour en 2014, puis testés autour d'un scénario d'alerte exigeant qui a mobilisé, sur une première journée, un abattoir du département et une vingtaine d'agents de la Direction départementale puis, sur une seconde journée, les différents acteurs du COD. Par ailleurs, plusieurs alertes réelles ont été traitées : une suspicion de fièvre aphteuse pendant l'été, une suspicion d'influenza aviaire à l'automne, et, en décembre, la mise en évidence du premier cas français de diarrhée épidémique porcine – heureusement sous une forme atténuée.



Alimentation des bovins à l'aide d'une autochargeuse
Source : Ministère de l'Agriculture

Dans le domaine de la protection de l'environnement, la Direction départementale de la protection des populations assure le suivi des installations d'élevage classées pour la protection de l'environnement. 6 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter (abattoir, volailles) et 7 dossiers d'enregistrement (bovins et porcins) ont été instruits. Par ailleurs, les 59 contrôles sur site opérés au titre du plan stratégique d'inspection et de la conditionnalité des aides ont révélé, comme l'an passé, de nombreuses non conformités relatives à la directive nitrates. Pour la faune sauvage captive, 13 dossiers ont été instruits et 47 arrêtés de détention validés.

► Des contrôles communs

La DDPP a participé à des opérations de contrôles conjoints notamment avec les forces de l'ordre (18 journées) dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF), ces contrôles ont porté sur tous les domaines de compétences de la DDPP.

Dans le cadre de l'opération interministérielle vacances (OIV), un certain nombre de contrôles ont été réalisés en coordination avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour ce qui concerne les équipements sportifs et les équipements de protection individuelle au sein de centres équestres et de centres nautiques.



© S Goubet DREAL

→ Un État garant de l'aménagement et de l'équilibre du territoire

■ LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

En 2014, l'État et les six EPCI délégataires des aides à la pierre ont bénéficié d'une dotation de 12,5 M€ pour le financement de 4 570 logements locatifs sociaux nouveaux : 2 400 PLUS, 1 100 PLAI et 1 070 PLS.

La réhabilitation thermique du patrimoine social a été aidée grâce aux crédits FEDER. En 2014, 3 M€ (+500 logements) ont été engagés pour les dernières opérations du programme 2007/2014 et 21,5 M€ de dépenses (2 650 logements) ont été certifiés en paiement.

Les services de l'État assurent la tutelle des organismes HLM. Ils accompagnent la Soginorpa, 61 000 logements dont 17 000 dans le Nord dans sa restructuration, suite à sa transformation en SA d'HLM au 1er janvier 2014.

Les interventions en matière de parc privé s'articulent autour de 22 opérations programmées, dont 13 programmes d'intérêt général (PIG) dédiés à la rénovation énergétique des logements.

En 2014, la dotation départementale octroyée par l'agence nationale de l'habitat (ANAH), qui s'élève à 20,2 M€ auxquels s'ajoutent 5,4 M€ de fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) a permis d'aider :

- 1 365 propriétaires occupants aux ressources modestes ;
- 135 logements de propriétaires bailleurs.

Compte tenu de l'ancienneté du parc privé du Nord, la lutte contre l'habitat indigne (LHI) est une priorité. En 2013, avaient été enregistrés 800 plaintes et signalements à l'ARS, 400 arrêtés préfectoraux LHI, 200 arrêtés insalubrité et 190 arrêtés d'urgence. Les données actualisées ne sont pas encore disponibles mais l'action des services est restée soutenue en 2014.



Logement insalubre. Source : ARS

Fin 2014 sur les 720 M€ de subventions ANRU du premier programme national de rénovation urbaine, 670 M€ sont engagés et 480 M€ ont été payés.



Jeu du mail à Dunkerque. Source : DDTM

Engagée depuis 2008, la politique de mobilisation du foncier de l'État a permis la mise en chantier, en 2014, de 2 opérations : un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de 25 places à Lille et un foyer pour jeunes travailleurs de 18 logements à Douai. Le dispositif permet aux opérateurs d'acquérir les terrains appartenant à l'État ou à ses établissements publics, à un prix inférieur à leur valeur vénale pour permettre l'équilibre financier des opérations. Par ailleurs, sept nouveaux sites ont été ajoutés à la liste régionale des parcelles mobilisables du domaine privé de l'État et de ses opérateurs, ce qui porte à 31 le nombre total de sites.

Dans le cadre des travaux des commissions d'accessibilité des personnes handicapées, 2 600 dossiers, principalement relatifs à des établissements recevant du public (ERP), ont été examinés et 170 visites d'ouverture d'ERP organisées.

Des formations et 30 actions de sensibilisation ont été menées à l'attention notamment des commerçants et professions libérales en partenariat avec les communes et la CCI. Celle organisée par l'ordre des chirurgiens dentistes a rassemblé plus de 250 personnes le 16 décembre à Seclin. Les assises de l'accessibilité dans l'Avesnois ont eu le 25 novembre 2014.

■ PLANIFIER ET RÉGULER L'URBANISME

Le Nord compte 5 schémas de cohérence territoriale (SCoT) opposables (Flandre Dunkerque, Flandre Intérieure, Valenciennois, Grand Douais, Cambrésis), un territoire avec un schéma directeur déclaré caduc par les élus (MEL) et un SCoT en cours d'élaboration (Avesnois). Ces documents ont fait l'objet d'un travail étroit entre la DDTM, les services des sous-préfectures et les acteurs du territoire.

La DDTM a participé aux réflexions sur les bilans des SCoT du Grand Douais et de Flandre Intérieure préalablement à leur mise en révision et a mené une réflexion spécifique sur les conséquences du nouveau schéma départemental de coopération intercommunal sur les périmètres de SCoT.

Le SCoT de Flandre Dunkerque a été retenu par le jury de sélection nationale pour bénéficier d'une aide méthodologique pour la prise en compte des risques littoraux.

Un important travail de sensibilisation et un soutien méthodologique est apporté aux EPCI, pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

Pour mémoire, 5 EPCI possèdent à ce jour la compétence PLUi : les 2 communautés urbaines de Dunkerque et Lille, les communautés d'agglomérations Flandre Intérieure et Maubeuge Val de Sambre et la communauté de communes Pays Solesmois.

La CUD a été retenue dans le cadre de l'appel à projet national PLUi (octroi de 50 000 €) et la commission de conciliation, sur proposition des services de l'État, a octroyé au PLUi de la MEL une DGD bonifiée (plus de 200 000 €).

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a traité 46 dossiers dont les 3/4 ont obtenu un accord, pour environ 160 000 m² de surface de vente : soit 13 dossiers de plus qu'en 2013, pour une superficie totale supérieure de 10%.

Pour l'application du droit des sols (ADS), 17 900 dossiers ont été instruits en 2014 dont :

- 3 000 certificats d'urbanisme
- 9 520 déclarations préalables
- 5 000 permis de construire
- 240 permis d'aménager
- 140 permis de démolir

Cette activité d'instruction concerne 460 communes dans le cadre de conventions de mise à disposition et 122 au titre de l'instruction au nom de l'État.

■ AGIR POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), est chargée de l'animation et de la coordination des politiques et polices de l'eau et de la nature des services de l'État.

Un protocole d'accord entre les services de l'État, les parquets, l'ONEMA et l'ONCFS a été signé en juillet 2014 pour améliorer la coordination des partenaires et préciser les suites pénales à donner.

La DDTM a organisé, le 29 septembre, une journée de contrôles coordonnés des polices de l'environnement dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe pour favoriser les synergies, renforcer les partenariats et confronter les pratiques.



Contrôles coordonnés des polices de l'environnement. Source : Lettre du Préfet n°6 – 6 octobre 2014

Engagée dans la démarche qualité « police de l'eau et nature » pour améliorer ses pratiques au bénéfice des milieux et des usagers, la DDTM a géré 163 dossiers de déclaration, 12 autorisations « loi sur l'eau » et 185 contrôles en 2014, révélant une absence de conformité de plus de 40 %.

La directive « eaux résiduaires urbaines » ainsi que la forte artificialisation du département et l'existence de réseaux d'assainissement principalement unitaires, rendent cruciale la question de la gestion des eaux pluviales. En 2014, l'État a renforcé le contrôle du fonctionnement des réseaux. 64 systèmes d'assainissement ont été déclarés non conformes sur un total de 230 recensés, pour problème de réseaux, de performance des équipements ou d'insuffisance d'autosurveillance des stations.

La ressource en eau potable est un enjeu majeur au regard de l'importance de la population départementale. L'eau provient essentiellement des importantes nappes du sous-sol, soumises à de fortes pressions industrielles, urbaines et agricoles. La DDTM, en lien étroit avec l'ARS, a proposé une liste de captages prioritaires, en priorisant l'aspect qualité.

Les zones humides constituent une part importante du territoire départemental et représentent un milieu précieux pour la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Ce milieu, en forte régression, est l'objet de vives tensions. La police de l'eau s'est dotée d'un guide d'instruction pour appliquer au mieux la séquence « éviter, réduire, compenser ».



Paysage wateringues. Source : DDTM

En 2014, la concertation a été menée pour élaborer le 5ème programme d'actions régionales « Directives Nitrates »

Les contrôles concernant les pollutions diffuses liées aux nitrates, ont montré un taux de non-conformité important (plus de 45%), dû essentiellement à l'insuffisance voire l'absence du cahier d'épandage ou de plan prévisionnel de fumure.

La DDTM a établi un diagnostic « territorial » avec des orientations/actions pour asseoir la place de l'État sur le domaine public maritime (DPM) Nord. Les orientations internes visent à préserver et conforter les sites naturels et historiques, faire évoluer les activités sur le DPM en anticipant tout conflit d'usage, sensibiliser et y faire respecter la réglementation (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, Sites classés, Natura 2000).

■ ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans son soutien aux territoires, l'État apporte son ingénierie pour les trois piliers du développement durable : l'économie, l'écologie, le social.

A ce titre, les sous-préfectures jouent un rôle déterminant de coordination avec les autres services de l'État afin de permettre l'émergence et le soutien d'activité économique sur les territoires.

La sous-préfecture de Valenciennes s'est impliquée, par le biais de « groupes projets » sur des dossiers économiques significatifs (serres de Denain; inaugurations de Décathlon et de la Fabrique à Image de Wallers-Arenberg ; relocalisation des entreprises Sahut Conreur et Ecoburotic ; nouvelle centrale EDF-GE de Bouchain ; mise en place de la 3me équipe Toyota ; rénovation de 3 cités UNESCO...); nouvelle méthode de gestion du contingent préfectoral de logement ; application de la loi SRU sur le périmètre CAVM ; préparation des nouveaux zonages et contrats de ville ; suivi trimestriel des dossiers habitat ; suivi mensuel des projets CPER ou FEDER, notamment dans la période sensible de la dernière année des programmations en vigueur ; suivi trimestriel des entreprises en difficulté ; SPEL mensuels.

La sous-préfecture de Cambrai, pour sa part, s'appuyant sur les services de l'État et ceux des collectivités, a contribué à soutenir les entreprises en difficulté. Cette action a permis d'éviter la fermeture du site des verreries de Masnières même si celle-ci connaît ces derniers mois des incertitudes nouvelles sur sa pérennité. Les services de l'État dans l'arrondissement ont par ailleurs permis la mobilisation de la prime d'aménagement du territoire (PAT) en soutien à plusieurs entreprises du territoire, et ont contribué à lever les trois contraintes pesant sur le secteur de l'éolien.

La sous-Préfecture de Douai est intervenue sur des projets structurants tels que le centre archéologique ARKEOS ou le centre aquatique, la transformation de l'hospice de Douai en complexe hôtelier et en logements.

La sous-préfecture de Dunkerque a pleinement joué son rôle d'impulsion et de coordination des actions de développement économique, par l'animation des dispositifs de revitalisation économique, l'appui à l'implantation à Bierne de l'usine de fabrication de tracteurs japonais KUBOTA et à la réindustrialisation du site de la raffinerie des Flandres de Total.



Tracteurs sortis de l'usine de Bierne.
Source : Lettre du Préfet n°13 – 24 novembre 2014

La DDTM, quant à elle, accompagne les collectivités territoriales pour faciliter la prise de compétences créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite « Loi MAPAM »), relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence sera exercée par les communes ou par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, pouvant s'appuyer sur des structures opérationnelles à l'échelle de bassins versants [établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) et établissement public territorial de bassin (EPTB)].



Vallée de l'Ecaillon. Source : DDTM

Le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), géré par la DDTM, permet d'abonder l'observatoire national. Le Nord est l'un des seuls départements pour lesquels les indicateurs sont remplis de façon exhaustive et

permettent ainsi aux collectivités de comparer leurs performances avec les autres services.

Les autres actions portent sur le défrichement (3 dossiers, 5,7 ha plantés), les permis de chasser (180 attestations), la destruction à tir des animaux classés nuisibles (100 demandes) et le droit de chasser le lièvre (57 000), le sanglier (450), le chevreuil (1 200), le cerf (90).

■ **Focus : le rôle des lieutenants de louveterie.**

Héritiers d'une fonction remontant au règne de Charlemagne, les lieutenants de louveterie sont des officiers publics chargés, au-delà d'un contrôle sur la présence de loups sur le territoire, d'un rôle de veille et d'alerte sur la régulation de certaines espèces dites « nuisibles » et sur le maintien de l'équilibre de la faune sauvage. 14 lieutenants de louveterie ont été nommés dans le département du nord, par arrêté préfectoral du 8 décembre 2014.

■ **SOUTENIR L'AGRICULTURE ET PRÉSERVER LA FORÊT ET LES MILIEUX RURAL ET MARITIME**



Labour au tracteur. Source : DDTM

Les aides de la politique agricole commune (PAC) ont été versées à près de 6 000 exploitations agricoles d'une taille moyenne de 53 ha : (13 700 actifs) et à un millier d'éleveurs de vaches allaitantes et d'ovins. Les bénéficiaires d'aides se répartissent ainsi : 5 650 agriculteurs pour 113M€ d'aides découplées (droits à paiement unique), 1 400 agriculteurs pour 1,2 M€ d'aides couplées (assurance récolte, aide aux protéagineux), 80 éleveurs d'ovins et caprins pour 0,30 M€ et 970 éleveurs de vaches allaitantes pour près de 5 M€.

Le programme de développement rural (PDR) 2014-2020 a été transféré à la Région Nord – Pas-de-Calais. En 2014, la DDTM est resté service instructeur pour le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), le plan végétal environnemental (PVE), le plan de performance énergétique (PPE), l'installation des jeunes agriculteurs et les mesures agro-environnementales territorialisées pour un total de 250 dossiers représentant 3,8 M€ de subventions.

La gestion des quotas laitiers est rentrée dans sa dernière campagne, le régime des quotas laitiers disparaissant au 31 mars 2015 au profit de références gérées contractuellement entre le producteur et la laiterie. En 2014, 180 producteurs ont bénéficié d'une attribution de 7,6 millions de litres de lait.

La gestion des indemnités liée aux calamités agricoles (dégâts causés par les fortes pluies et inondations d'octobre et novembre 2012) a concerné 180 agriculteurs des Flandres pour un montant de 200 000 €. De plus, plusieurs dossiers ont été engagés dans le cadre du plan d'action aux maraîchers et arboriculteurs touchés par l'embargo russe ainsi qu'une demande de reconnaissance en calamité agricole dans le cadre de la tornade 2013.

Pour préserver les milieux agricoles, la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) émet un avis sur les documents ou autorisations d'urbanisme au regard de la consommation foncière générée par ces projets. En 2014, les projets étudiés en commission ont concerné : 12 projets de PLU, 4 projets de cartes communales et 12 demandes de permis de construire.

Suite aux lois pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové (ALUR) et sur l'avenir de l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), la commission a vu son champ de compétences élargi et s'est transformé en commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). La DDTM a préparé cette évolution avec tout l'accompagnement nécessaire : un guide destiné aux collectivités et aux nouveaux élus a été réalisé en 2014.

■ DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES

Pour contrôler à terre les pêcheurs, avec un objectif fixé de 220 inspections par an, la délégation à la mer, au littoral et à la navigation intérieure (DMLNI) de la DDTM a assuré la coordination des moyens de contrôle. Les priorités ont porté sur les premiers acheteurs, criées et grossistes, les grandes et moyennes surfaces, les restaurateurs et les poissonneries. Les unités de contrôle ont établi 21 procédures. Cinq ont donné lieu à des sanctions administratives, les autres ont fait l'objet de poursuites pénales ou d'avertissements. Il faut souligner la pertinence des actions conjointes entre différentes unités, à partir d'un ciblage effectué par la DMLNI : 7 des 21 procès-verbaux dressés sont issus de ce mode opératoire.



Contrôle à terre de la pêche. Source : DDTM

Depuis 2013, la DMLNI assure une mission d'instruction en matière de sécurité de la navigation pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme. Il a été délivré ou renouvelé 220 titres de navigation, 115 demandes d'immatriculation de bateaux de commerce, 70 opérations de jaugeage.

En matière de police de la navigation, 70 décisions ont été délivrées (manifestations nautiques - autorisations spéciales de transport). Ces dernières sont destinées à garantir la sécurité des manifestations nautiques et à sécuriser certains travaux de maintenance se déroulant sur ou le long des voies d'eau du Nord.

La DDTM a été partie intégrante des travaux de révision des règlements particuliers de police (RPP) imposés par la modification du règlement général de police (RGP).

Pour le département du Nord, 7 RPP étaient concernés :

- ⇒ Trois RPP relatifs aux itinéraires Dunkerque-Escout, Sambre à l'Oise et Oise-Canal du Nord pour lesquels VNF est gestionnaire de la voie d'eau et dont le préfet du Nord a assuré la coordination.

Quatre RPP « plaisance » concernant une voie d'eau et trois plans d'eau intérieurs situés dans le département du Nord (Canal de Roubaix, Plan d'eau du Val Joly, Plan d'eau d'Aubigny au Bac, Base de loisirs du Près des Hem à Armentières). Pour ces derniers, l'activité commune prédominante est la plaisance sportive ou de loisir sans exclure totalement la navigation commerciale. Cette dernière consiste essentiellement à transporter des passagers dans un cadre de découverte d'attrait locaux.



Péniche. Source : DDTM

La DDTM a traité 150 dossiers d'enregistrement de bateaux de plaisance et délivré autant de cartes de circulation. Par ailleurs, elle assure la délivrance des permis de conduire pour les bateaux à moteur pour les départements de l'Aisne, de l'Oise, des Ardennes et, depuis la fin 2014, de la Marne. 800 permis ont été délivrés dont 600 options côtières et 200 options eaux intérieures.

En outre, près de 2000 candidats ont passé le permis mer à la DMLNI avec plus 80 % de réussite. Enfin, 760 navires ont fait l'objet d'une demande d'immatriculation en 2014. On atteint ainsi près de 13 000 navires immatriculés à Dunkerque.



© DDCCS

→ Un État garant de la cohésion sociale

■ UN ACTEUR MOBILISÉ SUR LE FRONT DE L'EMPLOI

En 2014, l'État a conventionné 219 structures d'insertion par l'activité économique : 44 entreprises d'insertion, 16 entreprises de travail temporaire d'insertion, 23 associations intermédiaires et 136 structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion représentant au 31 décembre 2014 un total de 3 560 postes (en ETP annualisés). Ce conventionnement s'est opéré à partir du second semestre 2014 dans le cadre de la réforme du financement de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE).



L'apprentissage est une voie d'accès vers l'emploi
Source : lettre du préfet n°8 – 20 octobre 2014

Par ailleurs, le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées a été favorisé par le recours aux contrats aidés, Contrats Uniques d'Insertion (C.U.I.) : 21 400 CUI ont été conclus, dont 17 820 CAE (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi) signés avec le secteur non marchand (collectivités, associations...) et 3 580 CIE (Contrats Initiative Emploi) signés avec le secteur marchand.

L'État, par ses politiques publiques ciblées, a contribué au maintien de la cohésion sociale. Le partenariat avec les collectivités territoriales, dont le Conseil général, a été conforté en 2014.

■ LA POLITIQUE DU LOGEMENT

L'année 2014 a été marquée par la réforme de la politique de la ville qui a été entérinée par la loi du 21 février portant programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui a engagé une nouvelle géographie prioritaire pour des nouveaux contrats conclus à l'échelle intercommunale.

Une concertation avec les élus a été menée entre la mi-juin et début octobre pour affiner les nouveaux périmètres qui ont été confirmés par le décret du 30 décembre 2014.

Pour faciliter l'accès au logement social, l'État met en œuvre les dispositifs du droit au logement opposable (DALO) et du plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD) signés en 2013 au profit des publics les plus fragiles.

Les conventions de réservation du patrimoine social (contingent préfectoral) ont été renouvelées et permettent de mobiliser environ 4 500 logements locatifs sociaux au bénéfice des dix catégories de ménages prioritaires. Sur ce contingent préfectoral près de 1 000 relogements ont été réalisés en 2014. Les ménages relogés représentent 40 % des ménages prioritaires du PDALPD.

Un travail a été initié pour la production de logements d'insertion. Un inventaire exhaustif conduit par la DDTM a permis d'identifier et de qualifier l'état des 3 000 PLAI existants dans le Nord.



Renouvellement urbain
Source : la lettre du préfet n°6 – 6 octobre 2014

Dans le cadre de la politique de la ville, un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est en cours de formalisation pour la période 2014-2024. Un travail d'analyse a été mené avec les collectivités locales, les bailleurs et l'ANRU. Ce nouveau programme fera l'objet d'un protocole de préfiguration qui constitue une déclinaison du projet urbain du contrat de ville en cours d'élaboration.

Sur 96 quartiers analysés sur des critères qualitatifs, 30 quartiers ont été proposés. 13 ont été retenus par le conseil d'administration de l'ANRU pour figurer parmi les projets d'intérêt national. Une liste de projets d'intérêt régional est en cours de préparation : 6 quartiers ont déjà été retenus par le conseil d'administration de l'agence.

■ DES MESURES OPÉRATIONNELLES POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

L'accès au logement des personnes défavorisées est conforté par 2 dispositifs : le PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) et le DALO (droit au logement opposable), qui s'appuient sur le contingent préfectoral réservataire de logements sociaux.

➤ Un engagement pour l'accès au logement des personnes défavorisées

Dans la droite ligne des objectifs posés par le PDALPD 2013-2018, les services de l'Etat ont favorisé l'accès à un logement social de 1 445 ménages défavorisés en s'appuyant sur le contingent préfectoral : 959 ménages sont des publics reconnus prioritaires au titre du PDALPD, dont 333 ménages sortant de structures d'hébergement. 486 ménages sont des ménages dont le relogement a été reconnu prioritaire et urgent par la commission de médiation au titre du droit au logement opposable (DALO).

Cette commission a examiné 2 219 recours DALO et a reconnu 424 recours prioritaires et nécessitant un relogement en urgence dans un délai maximal de 6 mois.

➤ Favoriser le maintien dans le logement et prévenir les expulsions

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) qui co-pilotée par l'Etat et le Département, et qui émet des avis et des recommandations pour éviter les expulsions domiciliaires, a vu les saisines augmenter de 43% pour atteindre 691 dossiers en 2014. Cette progression est due, d'une part, à l'augmentation des procédures d'expulsions qui ne trouvent pas d'issue favorable et, d'autre part, à la mise en œuvre des dispositions de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 dite « loi ALUR ». 538 situations ont été examinées par la CCAPEX dont le secrétariat est assuré par la DDCS.

➤ Privilégier la conciliation dans les rapports locatifs

Afin d'éviter le recours en justice dans les litiges locatifs, la commission départementale de conciliation a examiné 102 litiges et a permis la conciliation dans 50% des cas.

■ UN DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT ET D'INSERTION TRÈS IMPORTANT, ORIENTÉ VERS L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

En 2014, l'Etat a consacré plus de 87 millions d'euros sur l'ensemble du département du Nord en dépenses de fonctionnement afin de répondre au mieux aux besoins des populations sans abri ou mal logées : logement temporaire, hébergement, aires d'accueil des gens du voyage, accompagnement social, aide alimentaire, aide personnalisée de retour à l'emploi.

Au 31 décembre 2014, le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion comptait un total de 11 578 places d'hébergement ou de logement adapté (pensions de familles et résidences sociales) pérennes à destination des plus vulnérables. Dans le cadre de la veille saisonnière, des places d'hébergement temporaires sont venues renforcer le dispositif pérenne du 1er janvier 2014 au 30 avril 2014, puis à partir du 1er décembre 2014, avec la possibilité d'ouvrir jusqu'à 812 places.

Les actions conduites ont visé à favoriser les sorties vers le logement des personnes hébergées et considérées en autonomie suffisante pour y accéder. Ainsi, on peut citer notamment :

- le financement de l'État qui a progressé de 65% au titre des mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) pour le Nord ;
- l'ouverture de 8 nouvelles pensions de famille en cours d'année pour un total de 179 places supplémentaires ;
- l'organisation d'un forum logement, le 21 novembre 2014, en direction des acteurs de terrain et des personnes hébergées de l'arrondissement de Lille, forum inscrit dans une démarche partenariale forte associant les acteurs associatifs, les bailleurs et les acteurs institutionnels (conseil général, CAF, UDCCAS).

■ LA POLITIQUE A L'ÉGARD DES JEUNES

➤ Promouvoir et rendre accessible l'engagement citoyen des jeunes

Cette ambition repose sur une mobilisation de la DDCS 59 en faveur notamment du service civique et du BAFA.

- 142 structures ont disposé d'un agrément « service civique » (dont 43 nouvelles) et 583 jeunes ont pu bénéficier le plus souvent d'une 1ère expérience d'engagement valorisable.
- 3395 diplômes du BAFA ont été délivrés (3 266 en 2013). Ils contribueront pour partie à répondre au besoin de qualification des intervenants sur les temps d'activités périscolaires (304 communes disposent d'un PEDT dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires).

➤ La mission de protection des mineurs en accueils collectifs

En vue de vérifier le respect des dispositions légales et réglementaires (qualification, effectif d'encadrement, hygiène, sécurité, assurance...) et d'accompagner le développement qualitatif des Accueils Collectifs de Mineurs à caractère éducatif (ACM) pendant les vacances et les loisirs, l'action de contrôle a été poursuivie en 2014 pour 197 ACM avec ou sans hébergement, représentant 101 organisateurs (chiffres quasi identiques à ceux de l'année 2013).

L'évaluation qualitative des Accueils Collectifs de Mineurs a donné les résultats suivants :

- Accueils satisfaisants (59 %)
- Accueils très satisfaisants (36%)
- Accueils non satisfaisants (5%) :

⇒ 60 Incidents sont déclarés dans les domaines suivants : Encadrement : 37, Organisation de l'accueil : 22, Violence entre mineurs : 1.

⇒ 5 suspensions d'exercer ont été prises et 3 Incapacités signalées aux intéressés et à leurs employeurs



Renouvellement urbain - ACM
Source : la lettre du préfet n°6 – 6 octobre 2014

Au vu des constats réalisés, la situation des ACM reste relativement stable d'une année à l'autre.

➤ L'amélioration de l'accès à la pratique sportive

L'objectif vise à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive pour les publics qui en sont éloignés. Il repose sur la mobilisation de la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au bénéfice d'actions en direction des publics prioritaires et de la professionnalisation de l'encadrement sportif des partenaires associatifs.

En 2014, la part de l'enveloppe départementale du Nord engagée au bénéfice d'actions en direction des publics prioritaires - jeunes issus des quartiers sensibles, public féminin, personnes en situation de handicap - s'est élevée à 1 153 246 €.

86 emplois ont par ailleurs fait l'objet d'un soutien financier du CNDS à hauteur de 788 265 € (contre 645 788 € en 2013).

Ces résultats témoignent de la qualité des relations partenariales entre le mouvement sportif (associations sportives agréées et Comités Départementaux) et l'État dans le département.

■ UNE ACTION SIGNIFICATIVE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

➤ La réforme de l'éducation prioritaire

Le Ministère de l'Éducation nationale a engagé une réforme conséquente de la politique d'éducation prioritaire. Elle a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. La loi d'orientation et de programmation

pour la refondation de l'École de la République en a défini l'objectif : ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France.

Il y aura, sur l'ensemble du territoire, deux catégories d'établissements : les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP au nombre de 739) regroupant les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire et les Réseaux d'Éducation Prioritaire renforcés (dits REP+ au nombre de 350), qui concerneront les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire.

En parallèle à cette préfiguration s'est construite la géographie de l'Éducation prioritaire qui s'appliquera à la rentrée de septembre 2015 pour le département du Nord : le nombre de collèges situés en REP+ représentera, en France, le plus grand nombre d'établissements de cette catégorie pour un département. La répartition des écoles et des collèges pour chacune des deux catégories sera, en septembre 2015, la suivante : 31 collèges et 223 écoles appartiendront à un REP+ ; 46 collèges et 284 écoles appartiendront à un REP.

Dès la rentrée 2014, 8 REP+ préfigurateurs ont été constitués, ce qui a occasionné la mise en place d'une pondération des temps de service devant élèves permettant à chaque enseignant du 1er et du 2nd degré de bénéficier d'1h30 par semaine de temps de concertation, de formation pendant laquelle il est remplacé. Cette disposition a été financée par 31 ETP dans le 1er degré et autant dans le 2nd degré.

Enfin, une cohérence s'est construite, en concertation avec les services de la Préfecture, plus particulièrement ceux du Préfet délégué pour l'Égalité des Chances, autour de l'articulation de la refonte de l'Éducation prioritaire avec la nouvelle Politique de la ville.

➤ La poursuite de la réforme des rythmes scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2014, tous les élèves du département du Nord bénéficient des nouveaux horaires à l'école. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à des objectifs pédagogiques afin de permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ; bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

Le département du Nord compte 593 communes avec au moins une école publique.

345 communes s'inscrivent dans le cadre général prévu par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 (9 demi-journées dont le mercredi matin).

152 communes ont sollicité une dérogation et sont par conséquent soumises à l'obligation de transmission d'un Projet éducatif territorial (9 demi-journées dont le samedi matin et/ou amplitude quotidienne dérogatoire).

96 communes ont souhaité s'engager dans la démarche d'expérimentation prévue par le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 (8 demi-journées dont cinq matinées d'enseignement).

590 communes, sur les 593 communes éligibles, ont sollicité le versement du Fonds d'amorçage.

À l'issue de l'exercice 2014, l'Agence de services et de paiement a procédé au paiement de :

- 3,8 millions d'€ au bénéfice des 96 communes engagées volontairement dans la réforme à la rentrée scolaire 2013-2014
- 5,75 millions d'€ au titre de la première tranche du fonds d'amorçage (30%) au bénéfice des 591 communes ayant déposé un dossier auprès de l'ASP pour l'année scolaire 2014-2015.

Pendant la phase d'élaboration des Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT), les collectivités qui le souhaitaient ont été accompagnées par les différentes composantes du Groupe d'appui départemental. Les maires ont ainsi pu compter sur la mobilisation des services de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Nord, de la Direction départementale de la Cohésion Sociale, de la Caisse d'Assurance Familiale, des associations des maires et des associations membres du Collectif des associations partenaires de l'École (CAPE).

■ Focus : L'enquête relative au climat scolaire

Ces enquêtes sont réalisées par des équipes mobiles de sécurité (EMS).

L'EMS procède également à des « enquêtes de climat scolaire » à partir d'un outil permettant d'effectuer un diagnostic éducatif afin d'évaluer le climat scolaire d'un établissement.

En 2013/2014, 49 questionnaires ont été élaborés, représentant 7467 élèves et 465 adultes interrogés.

L'EMS a effectué 1 365 interventions au cours de l'année scolaire 2013/2014 (60 % en collèges, 15 % en lycées professionnels, 10% en lycée et 15 % dans les écoles), principalement pour des actions de prévention (70 %), de l'accompagnement (35 %) et des actions de sécurisation (5 %).

La plupart des interventions n'a pas trait à la gestion de crise, mais l'EMS peut être appelée en urgence, lors de situations exceptionnelles.

■ UNE MOBILISATION DES DISPOSITIFS AU SERVICE DE LA COHESION SOCIALE

13 contrats de ville sont en préparation dans le Nord et devront être signés dans les semaines qui viennent. Ils seront portés par les EPCI, sauf pour 4 contrats qui seront portés en direct par les communes et remplaceront les contrats urbains de cohésion sociale.

Un budget de 21 millions d'euros en 2014, pour un total de 98 communes bénéficiaires des différents dispositifs et 611 porteurs de projets

- 39 contrats urbains de cohésion sociale (contre 5 contrats de ville signés en 2000-2006) avec une enveloppe de 9,6M€.
- 36 dispositifs de réussite éducative qui ont permis de prendre en charge, en 2013, 8000 enfants et leurs familles dans des parcours individualisés sur 50 communes et 118 quartiers pour une enveloppe de 6,6M€.
- 205 projets ville vie vacances par an avec une enveloppe de 600 000€ durant les vacances scolaires.
- 15 ateliers santé ville (3 en 2008) qui se déclinent en plans d'actions en direction des habitants pour une enveloppe de 400 000€.
- 8 zones franches urbaines à Tourcoing, Lille/Loos, Saint-Pol-sur-Mer, Hem/Roubaix, Valenciennes/Anzin/Beuvrages, Maubeuge/Louvroil ainsi que dans le Douaisis et le Denaisis.
- 363 médiateurs adultes relais avec les associations et collectivités employeuses pour les plus de 30 ans, issus des quartiers et au chômage (333 en 2007).

Une attention particulière a, par ailleurs été portée par l'Etat sur plusieurs publics en situation difficile :

► La protection juridique des majeurs vulnérables

Les mesures de protection des majeurs sont financées notamment par l'Etat : ainsi en 2014, l'Etat a financé les opérateurs associatifs à hauteur de 9 700 000 € et les mandataires privés à hauteur de 439 535 €. 20 000 mesures ont été mobilisées dans le Nord en 2014.

► Les pupilles

En 2014, le nombre de pupilles de l'État dans le département du Nord était de 250 (année 2013 : 236). Au cours de l'année 2014, 36 enfants ont été admis en qualité de pupilles de l'État. Les Conseils de Famille, au nombre de six, (Valenciennes, Avesnes-sur-Helpe, Douai-Cambrai, Dunkerque, Lille 1 et Lille 2) continuent à assurer une prise en charge des pupilles et les rencontrent régulièrement, au moins une fois par an.

► Le domaine du handicap

Les services de l'État ont participé aux réunions de 80 commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, lesquelles examinent notamment les demandes de versement de l'allocation adultes handicapés.

► La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

Les services de l'Etat dans le Nord sont restés très mobilisés en 2014 pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes. Grâce aux dispositifs engagés (structures spécialisées, CHRS, référents départementaux) pour permettre le retour à l'autonomie des femmes victimes et prévenir ces violences, le département du Nord est l'un des plus actifs.

De nouvelles actions ont vu le jour en 2014, comme :
- une expérimentation innovante pour l'accès au logement des femmes victimes de violences via l'Intermédiation Locative dans le Douaisis.

- la création d'un nouvel accueil de jour spécifique à l'accompagnement des femmes victimes de violences en zone rurale dans les Flandres Intérieures à l'image de celui existant dans l'Avesnois.

L'action partenariale de l'État avec le Conseil Général s'est renforcée notamment dans la mise en place du dispositif « Téléphone Grand Danger », du financement des postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie et d'une action de lutte contre la prostitution des mineures.

Les crédits alloués par l'État à la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes dans le département du Nord s'élèvent à 2 millions d'euros en 2014.



Affiche de la campagne de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes



Accueil de la sous-préfecture de Valenciennes © BRCI

→ *Un État plus performant*

■ UNE PRIORITÉ DONNÉE A L'ACCUEIL DES USAGERS

Les résultats de l'enquête de satisfaction qui a été réalisée en préfecture du Nord sur la base de 277 questionnaires recueillis entre mars et décembre 2014 montrent que plus de 9 usagers sur 10 sont satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé. Le taux de satisfaction global est de 93,5% avec une nouvelle progression du nombre d'usagers «très satisfaits» (44% en 2014 contre 35% en 2013).



La préfecture conserve son label Marianne
Source : Préf en ligne n°53 – décembre 2014

La préfecture du Nord a fait l'objet d'un audit de suivi de sa labellisation Marianne fin septembre 2014. Au cours de cet audit, l'organisme de certification indépendant AFNOR a souligné les nombreux points positifs de la préfecture en termes d'accueil des usagers : l'amélioration des conditions d'accueil au séjour (espace plus confortable et lumineux) comme au service des permis de conduire (à travers le déploiement d'un pré-accueil), le développement du flashcode et de dépliants utiles, le dispositif d'accueil des personnes en difficulté ou en situation de handicap (marquage au sol, boucles magnétiques mobiles). Il a, une nouvelle fois, souligné le professionnalisme, la courtoisie des personnels. Enfin, il a porté une appréciation très positive du niveau de satisfaction global des usagers avec une augmentation du taux d'usagers très satisfaits, de la qualité de prise en charge des appels téléphoniques ou des informations en ligne sur l'intranet.

■ Focus : L'action des sous-préfectures dans la délivrance des titres

En 2014, la Sous-préfecture de Valenciennes a produit 137 511 titres divers, avec des délais en moyenne toujours inférieurs à 10 jours. Par ailleurs, l'aménagement de la section «séjour» dans des locaux dédiés est achevé depuis février 2014, a également été mis en place une réception du public sur RDV pour une partie de l'activité de la section «permis de conduire». Enfin, la préparation de la certification «Qualipref» s'est poursuivie.

La sous-préfecture de Douai, pour sa part, a procédé à la délivrance de 7209 permis de conduire et instruit 7413 demandes de passeport bio-métriques

En sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, il a été constaté en 2014 une évolution diverse de l'activité de délivrance des titres :

- cartes nationales d'identité : - 20% avec 16251 dossiers traités
- passeports : stable avec 5153 passeports délivrés
- permis de conduire : +17% avec 7025 permis produits
- cartes grises : -5% avec 41756 opérations traitées
- titres de séjour : +27% avec 1328 dossiers traités
- naturalisations. : +11% pour les demandes par mariage (42 dossiers) et - 42% pour les demandes par décret (45 dossiers).

Les délais de production des différents titres ont été globalement bien maîtrisés grâce au développement de la polyvalence entre les services.



■ DES ACTIONS CONCRÈTES DE MODERNISATION DE L'ACCUEIL DES USAGERS (PERSONNES HANDICAPÉES, RESSORTISSANTS ÉTRANGERS, ÉCOUTE RENFORCÉE DES USAGERS...)

La préfecture du Nord a équipé ses guichets de boucles magnétiques mobiles afin d'accueillir les usagers sourds ou mal-entendants. Une liste de référents en langues étrangères a été créée afin de disposer d'un vivier d'agents en capacité d'accompagner au mieux les usagers qui rencontrent des difficultés avec la langue française.

■ DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICE NUMÉRIQUE AUX USAGERS (OFFRES DE SERVICE EN LIGNE, NOUVEL ESPACE INTERNET, ACCÈS AUX OUTILS FACILITÉ...)

Pour mieux servir le public et limiter les déplacements des usagers, les services de l'Etat ont largement diversifié leur offre de service numérique :

- création, modification et dissolution d'une association directement sur www.compteasso.service-public.fr
- changement d'adresse sur mon.service-public.fr

consulter son solde de points, suivre en ligne la fabrication de son permis de conduire, payer une amende ou déclarer la vente de son véhicule sont autant de démarches désormais accessibles en ligne 7J/7 et 24H/24.



Une nouvelle page d'accueil du site de l'État dans le Nord orientée vers l'offre de services numériques
Source : Lettre du préfet n°10 – 4 novembre 2014

La gestion des procès-verbaux de réception des titres de véhicules qui ne sont ni aux normes françaises ni aux normes européennes a été dématérialisée.

De même, ont été mis en place des échanges dématérialisés avec les forces de l'ordre dans le cadre des procédures de suspensions de permis.

Dans le domaine des associations, le Nord fait partie des 10 départements qui ont le plus télé-déclaré en 2014. Cette progression confirme que la dématérialisation rencontre un succès de plus en plus grand de la part des usagers. Cependant, la part des télé-déclarations demeure encore limitée à 18%. Les actions de sensibilisation et d'encouragement à l'utilisation de la dématérialisation sont poursuivies. Après la démarche Lean engagée il y a quelques années au service d'immatriculation des véhicules, le service des permis de conduire s'est engagé en 2014 dans cette démarche visant à améliorer le service rendu à l'utilisateur.

■ UN ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LEUR VIE DÉMOCRATIQUE ET LEURS ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES



► Le renouvellement des conseils municipaux

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement des conseils municipaux. En partenariat avec l'Association des Maires du Nord (AMN), la Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales (DRCT) a accompagné les nouvelles équipes municipales dans leur prise de fonction par le biais :

- de réunions telles que l'accueil des nouveaux élus en préfecture du Nord (mai), le congrès des maires du Nord (juin) ;
- de la publication du mémento pratique sur le fonctionnement du conseil municipal et le statut de l'élu local ;
- de nombreuses réponses pratiques apportées aux services sur les premières actions à mettre en place après l'élection.



Les agents de la section des élections assurent la supervision des opérations. Source : Pref en ligne n°51 – mai 2014

Le renouvellement des maires a également induit celui de leurs représentants au sein de diverses instances. 9 élections ont ainsi été organisées par le DRCT : Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT), Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), Comité des Finances Locales (CFL), Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN), Conseil Régional d'Orientation (CRO) du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), etc...

➤ La réforme de l'intercommunalité

La préfecture (DRCT) s'est fortement mobilisée en 2014 pour accompagner la communauté urbaine de Lille dans la préparation de sa transformation au 1er janvier 2015 en Métropole Européenne de Lille (MEL).

De nombreux échanges et réunions ont eu lieu, afin d'examiner les conditions et les conséquences de la prise des nouvelles compétences dont elle a été investie.

Par ailleurs, le rôle d'appui et de conseil des services aux communautés de communes impactées par le schéma départemental de coopération intercommunale est demeuré soutenu, en particulier auprès de la communauté de communes de Pévèle Carembault, issue de la fusion de 5 communautés de communes et d'une commune.



L'État dans le département du Nord
Rapport d'activité des services de l'État 2014

Document réalisé par la préfecture avec le concours des sous-préfectures et des services de l'État

Préfecture du Nord
12, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex
Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32

Site internet : www.nord.gouv.fr

Conception & réalisation graphique : Préfecture du Nord / SIDSIC59 - BMEP